

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur la commune de SOLLIÈS-PONT

Par arrêté du 19 décembre 2024, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur la commune de SOLLIÈS-PONT lié à la présence du GAPEAU et de ses principaux affluents.

Ce projet est porté par la direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective, Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 32 jours de l'enquête publique, du **07 février 2025 au 10 mars 2025 inclus** :

**Mairie de SOLLIÈS-PONT**

Centre technique municipal, Allée de la Greffière  
83210 SOLLIÈS-PONT  
lundi à vendredi de 8h-12h et de 14h-17h

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à la mairie de SOLLIÈS-PONT. Il pourra également les communiquer à l'attention du commissaire enquêteur par courrier postal, adressé à la mairie de SOLLIÈS-PONT, située Centre technique municipal, Allée de la Greffière 83210 SOLLIÈS-PONT ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire « nous contacter » (enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Charles PITIÉ désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de Solliès-Pont (centre technique municipal)
Vendredi 7 février 2025	9h00 - 12h00
Mercredi 12 février 2025	9h00 - 12h00
Lundi 24 février 2025	14h00 - 17h00
Mercredi 5 mars 2025	9h00 - 12h00
Lundi 10 mars 2025	14h00 - 17h00

Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès du porteur de projet, la direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective, Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX. Le dossier est suivi par le pôle risques ([ddtm-ppri-sollies-pont@var.gouv.fr](mailto:ddtm-ppri-sollies-pont@var.gouv.fr)).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en mairie de SOLLIÈS-PONT, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser le projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur la commune de SOLLIÈS-PONT lié à la présence du Gapeau et de ses principaux affluents est le préfet du Var, par voie d'arrêté.